

**ANNEXE TECHNIQUE DES
CENTRES REGIONAUX DE FORMATION**

CS
se
M M

1 CHAMP D'APPLICATION

Les organismes visés par la présente annexe sont :

- les centres régionaux de formation et de perfectionnement professionnels (CRFP).

2 MASSE NATIONALE D'INTERESSEMENT – FINANCEMENT

Pour chacun des CRFP, le financement est assuré par une dotation spécifique en ce qui concerne la part nationale de l'intéressement et la part locale relative à l'indicateur de qualité.

Cette dotation est inscrite à leur budget.

3 MESURE DE LA PERFORMANCE

3.1 POUR LA PART NATIONALE :

Considérant que les missions dévolues aux centres régionaux de formation et de perfectionnement professionnels se situent au niveau du régime général dans son ensemble et concernent les organismes et les salariés quelle que soit la branche, il est constaté que les CRFP concourent dans l'accomplissement de leur mission à l'atteinte des objectifs de chacune des branches et de chacun des organismes locaux.

Ces conditions d'activité sont semblables à celles exercées par l'UCANSS, qui par ailleurs anime le réseau de formation.

Dans ces conditions, la part nationale d'intéressement des CRFP est égale à la part nationale de l'UCANSS, elle-même étant la résultante de la moyenne des différents niveaux d'atteinte des objectifs de branche.

3.2 POUR LA PART LOCALE :

La part locale résulte de l'atteinte d'objectifs mesurés selon trois indicateurs :

f
su
m *EB* *M*

➤ *Un indicateur de qualité de service auprès des organismes clients*

Cet indicateur est fonction des résultats d'une enquête de satisfaction annuelle réalisée par les CRFP auprès des organismes clients, qu'il s'agisse des organismes adhérents ou de ceux achetant des formations nationales sans être adhérents. Il sera exprimé par l'attribution d'une note sur 10.

Année	2010
Indicateur qualité de service (note sur 10)	7,3

Selon la pondération suivante :

Note 2010 (sur 10)	Montant de la part locale relatif à l'indicateur
7,1	80%
7,2	90%
7,3	100%

➤ *Un indicateur de qualité de service auprès des organismes nationaux*

Cet indicateur est fonction des résultats d'une enquête de satisfaction réalisée annuellement par l'Ucanss auprès des organismes nationaux commanditaires de l'offre nationale de formation. Il sera exprimé par l'attribution d'une note sur 10.

Il sera exprimé par l'attribution d'une note sur 10.

Année	2010
Indicateur qualité de service (note sur 10)	7,3

Selon la pondération suivante :

Note 2010 (sur 10)	Montant de la part locale relatif à l'indicateur
7,1	80%
7,2	90%
7,3	100%

➤ *Un indicateur de performance économique : le résultat du compte d'exploitation.*

Le résultat du compte d'exploitation doit dégager un bénéfice permettant de financer la moitié de la part locale.

3.3 LA PONDERATION DES INDICATEURS LOCAUX

Les deux indicateurs de qualité de service définis plus haut comptent pour 30% et l'indicateur de performance économique compte pour 40% dans la part locale de l'intéressement.

Handwritten notes:
M
se
EB